

À la COP26, la France fait le lobbying de l'industrie nucléaire

PAR MICKAËL CORREIA
ARTICLE PUBLIÉ LE MERCREDI 10 NOVEMBRE 2021

Dans les couloirs de la COP26 comme dans les manifestations pour le climat, la France est la grande promotrice de l'énergie atomique à Glasgow. Pour défendre son industrie nucléaire, l'État français a été jusqu'à refuser de signer un accord sur l'arrêt du financement des énergies fossiles à l'étranger.



Bénévoles de l'association Voix du nucléaire à la COP26 de Glasgow, novembre 2021. © Voix du Nucléaire

Glasgow (Écosse).— Le jeudi 4 novembre dernier, une certaine effervescence animait le pavillon de la France à la COP26. Comme chaque jour depuis le début des négociations internationales, la délégation française à Glasgow y organisait une **série de conférences**. Mais en cette fin de matinée, une foule inhabituelle de journalistes et de délégués s'est pressée d'accueillir Jean-Yves Le Drian.

Sur une modeste estrade, le ministre français chargé des affaires étrangères a été rejoint par deux invités de prestige: Fatih Birol, directeur exécutif de l'Agence internationale de l'énergie (AIE) et Rafael Mariano Grossi, directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA).

L'intitulé de la conférence?: *«L'apport des innovations dans le nucléaire pour renforcer les complémentarités avec les énergies renouvelables et atteindre les objectifs de l'accord de Paris»*. Elle a été organisée par la Société française d'énergie nucléaire (SFEN), une association du lobby atomique dirigée par de hauts cadres d'EDF, du Commissariat à l'énergie atomique et de l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.

Pour présenter cette discussion au sommet, la SFEN a argumenté: *«À l'heure où il faut sevrer le monde des énergies fossiles, le nucléaire présente des atouts majeurs pour atteindre les objectifs climatiques.»* Durant près d'**une heure et demie**, sous l'égide du pavillon hexagonal, l'organisation s'est livrée à un incroyable exercice de promotion du nucléaire.

Premier à avoir la parole, Jean-Yves Le Drian a d'emblée déclaré: *«L'énergie nucléaire est une énergie bas carbone, flexible et non intermittente. C'est pourquoi la France défend le fait que le nucléaire soit inclus dans la taxonomie européenne.»*

Bruxelles est en effet en pleine élaboration d'une **taxonomie verte**. Il s'agit pour l'Union européenne de créer un système de classification environnementale des activités industrielles afin de réorienter les capitaux privés vers des projets compatibles avec ses engagements climatiques. D'ici décembre, elle doit trancher pour labelliser, ou non, le nucléaire comme «énergie verte».

Rafael Mariano Grossi a enchaîné: *«La science est claire. Le nucléaire est une partie de la solution face au changement climatique.»* Puis Fatih Birol a lancé: *«La capacité de génération d'électricité nucléaire doit doubler par rapport à aujourd'hui pour que le monde atteigne ses objectifs climatiques.»*

Le patron de l'AIE a alors souligné que trois tâches incombaient à l'industrie nucléaire: prolonger la durée de vie des réacteurs, multiplier par cinq le rythme des nouvelles constructions, et innover, notamment grâce aux SMR – *«small modular reactors»*, des petits réacteurs modulaires qui ne sont encore qu'à l'état de projet ou de *design* conceptuel dans le monde.

Une courte vidéo a ensuite été diffusée et la ministre déléguée chargée de l'industrie, Agnès Pannier-Runacher, a assuré: *«L'urgence climatique ne laisse pas de place à l'idéologie. Il faudra un mix bas carbone incluant le nucléaire.»* Avant de plaider, comme Jean-Yves Le Drian, pour que le nucléaire soit considéré comme une industrie verte par Bruxelles.

Enfin, Laurent Michel, directeur général de l'énergie et du climat au ministère chargé de l'écologie, a insisté sur le fait que le nucléaire était une chance pour

produire de l'énergie décarbonée, citant le dernier **rapport** de RTE, le gestionnaire du réseau public de transport d'électricité.

Datée du 25 octobre dernier, cette étude, qui souligne la nécessité de produire plus d'électricité en substitution des énergies fossiles, a été sujette à **controverse**. Cette dernière présentait des scénarios très favorables à la construction de nouvelles centrales nucléaires pour que la France atteigne la neutralité carbone d'ici à 2050.

Pour conclure, Paul Spence, le directeur stratégie de la branche britannique d'EDF, a vanté: «*Le nucléaire est un atout aux côtés des énergies renouvelables dépendantes de la météo.*» C'est que pas moins de **huit représentants** d'EDF sont parvenus à se faire accréditer par la COP26 et sont venus spécialement à Glasgow pour faire le lobbying de l'atome.

Dans la COP comme dans la rue

À la fin de la conférence, une poignée de personnes portant des t-shirts bleus «*L'énergie nucléaire sauve des vies*» s'est jetée avec ferveur sur Fatih Birol pour se faire photographier en sa compagnie.

Ces fans du patron de l'AIE étaient des membres de **Voix du nucléaire**, une ONG française pro-nucléaire créée en 2018. Depuis l'ouverture de la COP26, ses militants sont omniprésents dans les allées du site de négociation.



Bénévoles de l'association Voix du nucléaire à la COP26 de Glasgow, novembre 2021. © Voix du Nucléaire

La présidente et fondatrice de Voix du nucléaire, Myrto Tripathi, et son vice-président Claude Jaouen, sont tous deux d'anciens hauts cadres d'Areva. Quant à ses bénévoles, ils **assurent** être «*partout où une opposition idéologique au nucléaire existe et empêche les populations et la planète d'en bénéficier*».

L'association milite pour «*la reconnaissance de l'énergie nucléaire comme essentielle à la transition énergétique bas carbone*», et demande «*un développement harmonieux de la filière nucléaire sur le territoire et à l'export*».

Depuis octobre 2021, Voix du nucléaire a lancé une **campagne** pour faire pression sur le Parlement européen afin d'inclure le nucléaire dans sa taxonomie verte. En ce sens, le 9 octobre, l'association avait même **investi** la place de la République à Paris pour un événement «*festif*» et «*ludique*» de promotion de l'atome.

À Glasgow, l'ONG milite aussi activement dans la rue. Ainsi, durant **la grève du climat** organisée par le mouvement mondial Fridays for Future le vendredi 5 novembre, comme lors de la grande manifestation pour le climat du lendemain – deux marches qui ont rassemblé des dizaines de milliers de personnes –, Voix du nucléaire était présent aux côtés des manifestants.

Ses bénévoles ont tout du long des deux parcours distribué des tracts en anglais argumentant que le nucléaire était essentiel pour sauvegarder le climat. Dans les défilés, deux militants déguisés en ours polaire brandissaient une pancarte «*Save the planet, Love the atom*» tandis qu'une des banderoles de l'association clamait: «*Les travailleurs de l'énergie nucléaire sont des héros climatiques*».

Faire primer le nucléaire sur le climat

Le jour même de la conférence pro-nucléaire au pavillon de la France, une vingtaine de pays et cinq institutions financières publiques **se sont engagées**, à l'initiative des Britanniques, à mettre un terme au financement à l'étranger de projets d'énergie fossile d'ici à fin 2022 et à privilégier le soutien «*à la transition énergétique propre*». S'il est mis en œuvre efficacement, cet accord pourrait transférer directement plus de 15 milliards de dollars par an des combustibles fossiles vers les énergies renouvelables.

Des nations comme les États-Unis ou le Canada sont signataires de cet accord international. Sauf la France. Mais, bizarrerie diplomatique, l'Agence française de développement (AFD) a néanmoins rejoint cette initiative.

« Emmanuel Macron s'est fait donneur de leçon lors de son **discours** à la COP26, appelant les autres pays à renforcer leurs engagements, mais voilà qu'un groupe de pays promet d'arrêter le financement international des énergies fossiles et que la France n'y participe pas!, a déploré Anna-Lena Rebaud, chargée de campagne au sein des Amis de la Terre. Lors du **Climate Finance Day** [le 26 octobre dernier – ndlr], Bruno Le Maire a annoncé la révision de la politique de la France en matière de financements à l'export en 2022. Quelques jours seulement après cet engagement, le refus de se joindre à cette déclaration est très inquiétant quant à l'ambition de cette révision annoncée. »

Depuis l'accord de Paris en 2015, l'Hexagone est le seul pays européen membre du G20 à avoir augmenté son soutien financier aux énergies fossiles ; et il prévoit d'appuyer la production pétrolière jusqu'en 2025 et de gaz jusqu'en 2035. Deux dates butoirs **insuffisantes** face à l'ampleur de la crise climatique.

Le lien avec le nucléaire? Ce refus de la France de signer un accord sur l'arrêt du financement du gaz et du pétrole est concomitant des discussions en cours à Bruxelles autour de la taxonomie verte.

L'État français a récemment **noué** une alliance diplomatique avec les pays pro-gaz d'Europe centrale, telles la Tchéquie, la Hongrie ou la Pologne. D'un côté, Paris milite au sein de l'Union européenne pour que le gaz soit inclus comme une énergie verte au sein de la taxonomie européenne en décembre prochain – une aberration climatique comme l'ont récemment démontré les **Nations unies** et la revue *Nature*. En contrepartie, ce groupe d'États gaziers soutient la position française de considérer le nucléaire comme une énergie bénéfique pour le climat au sein de cette taxonomie.

Alors qu'Emmanuel Macron **s'apprête** à annoncer la relance du nucléaire d'ici la fin de l'année, Paris a, de fait, plus que jamais besoin du soutien politique et surtout financier de l'Union européenne.

Pour la France, signer à la COP26 un engagement sur la fin du financement à l'étranger du gaz d'ici à fin 2022 aurait été en totale contradiction avec son funeste pacte l'attachant à l'Europe centrale gazière pour doper le nucléaire tricolore.

« L'enjeu de l'inclusion du nucléaire dans la taxonomie européenne a dû clairement jouer dans la décision de ne pas rejoindre cet accord. La France n'a pas voulu trop s'exposer diplomatiquement sur la question du gaz », a commenté Romain Ioualalen, chargé de campagne à l'ONG Oil Change International.

Interrogé par Mediapart sur la raison de cette non-signature de l'accord, Bercy a répondu: « Cette déclaration bien que bienvenue laisse trop de place à nos yeux pour des projets incompatibles avec nos objectifs signés lors de la COP21 à Paris », mentionnant notamment les ambiguïtés autour des projets qui font appel à des techniques de captage et de stockage du carbone (voir notre Boîte noire) ; puis le ministère des finances de renvoyer à la révision de la politique de la France en matière de financements à l'export en 2022 annoncée par Bruno Lemaire.

« C'est un écran de fumée de la part de Bercy, a réagi Romain Ioualalen d'Oil Change International. Cette initiative peut, certes, porter certaines ambiguïtés, mais on parle ici d'un engagement politique en pleine COP26, et la France n'est même pas capable de le signer. Cette position masque mal l'énorme incohérence de la politique climatique française. »

Couac dans l'appareil d'État

Les raisons de la signature par l'AFD et non par le gouvernement de cet accord international sont quant à elles à chercher au sein même de l'appareil d'État français.

Une source proche du dossier a confié à Mediapart que Bercy a proposé il y a quelques jours à l'AFD, dans le cadre de discussions autour de la stratégie

de transition énergétique de l'agence, d'assouplir ses critères de sélection pour le financement de projets gaziers à l'étranger. L'AFD est en effet sous tutelle combinée des ministères chargés de l'économie et des affaires étrangères.

Mais l'agence aspirait au contraire à des conditions d'éligibilité beaucoup plus sévères pour les activités finançables dans le secteur gazier. L'AFD veut se conformer aux dernières préconisations de l'Agence internationale de l'énergie qui demande l'arrêt, dès cet année, de tout investissement dans de nouvelles infrastructures fossiles pour parvenir à limiter le réchauffement global à 1,5°C.

Face à Bercy, qui veut maintenir une position française pro-gaz, « l'AFD a en réponse souscrit à l'initiative britannique visant à exclure dès 2022 les investissements dans le pétrole et le gaz alors que la France n'est pas signataire... *Ambiance!*, a ironisé cette même source. Lors du premier One Planet Summit en 2017 [une série d'engagements financiers pour le climat organisée par Emmanuel Macron – ndr], l'AFD était déjà attendue sur le sujet de la fin du soutien à l'étranger du gaz. Mais, finalement, elle n'a pas pu faire part d'une réelle prise d'engagement. Et en 2019, l'AFD a prêté 30 millions d'euros pour le financement d'une centrale gaz en Côte d'Ivoire alors que le projet était très controversé, notamment par plusieurs ONG telle Oxfam. »

Bercy a déclaré à Mediapart que cette accusation était fautive. Le ministère chargé des finances assure qu'il n'aurait fait que demander un report d'une dizaine de jours de la décision concernant la stratégie de transition énergétique de l'AFD, afin d'avoir davantage d'informations autour de l'impact de cette restriction gazière « sur les pays les moins avancés et les alternatives de financement à défaut de prêt AFD ».

En attendant, la France continue toujours de soutenir des projets gaziers au **Mozambique**, en **Russie** ou plus récemment en **Irak**. Pour les beaux yeux de l'industrie nucléaire, le gouvernement français est résolument déterminé à dévoyer autant sa politique climatique que l'accord de Paris sur le climat.

Boîte noire

Mediapart a contacté par courriel et par téléphone Bercy le 6 novembre 2021.

Le 7 novembre, Bercy a répondu par courriel aux deux questions suivantes:

1) Beaucoup ont été surpris que l'AFD soit signataire de l'accord et non la France en tant que telle. Pourquoi l'État français n'a pas signé cet accord international?

- La déclaration de la COP26 constitue une avancée pour le climat, que nous saluons. Elle promeut une sortie des financements publics aux projets fossiles au niveau international, comme l'a fait la France au printemps 2020 via la coalition Export Future for Finance. La déclaration de la COP26 couvre également les financements en matière de développement, et c'est pour cela que l'AFD a signé cette déclaration, pour ce qui concerne l'aide au développement bilatérale de la France.
- Mais s'agissant des garanties exports, nous regrettons le manque de matérialité de cette déclaration. Elle n'acte en effet, dans le secteur des énergies fossiles, que la fin du soutien public des signataires aux projets dits « unabated », c'est-à-dire sans technologie de recapture du dioxyde de carbone. Cela induit une ambiguïté majeure : la tolérance à poursuivre le soutien à ces énergies en présence d'un dispositif d'« abatement » (par exemple, capture de carbone) pourrait laisser la porte ouverte à des projets d'extraction d'hydrocarbures où la réduction des émissions sur le cycle de vie du combustible ne serait qu'anecdotique (la recapture ne représente en effet qu'une part marginale des émissions sur le cycle de vie complet des hydrocarbures). Un flou existe ainsi sur la proportion de recapture de carbone, ainsi que le sens précis donné à la recapture pour les projets d'extraction de pétrole ou de gaz. **Cette déclaration bien que bienvenue laisse donc trop de place à nos yeux pour des projets incompatibles avec nos objectifs signés lors de la COP21 à Paris, engagements renouvelés au G20 il y a quelques jours. L'urgence climatique**

nécessite des engagements précis et une matérialité (i.e. une réduction effective des émissions) des engagements.

- S'agissant de la stratégie française, la France a été un pays précurseur en inscrivant en 2020 dans la loi une trajectoire d'arrêt du soutien public à l'extraction des ressources fossiles à horizon 2035.

o Pour rappel, la France est bien moins exposé au secteur des hydrocarbures en matière de garanties publiques au commerce extérieur que d'autres pays européens (Italie, Pays-Bas, Espagne par exemple). **L'encours d'assurance-crédit pour des projets parapétroliers et paragaziers – exploration-production, transport, raffinage – s'élevait à l'été 2020 à moins de 5% de l'encours total tous secteurs confondus.**

o Après la remise au Parlement fin 2020 d'une stratégie climat pour les financements export, la France a inscrit dans la loi l'arrêt immédiat du soutien export au charbon et aux projets d'hydrocarbures « non-conventionnels » (e.g. pétroles extra-lourds, schistes et sables bitumineux), ainsi qu'aux projets de recherche, d'exploitation et de production d'hydrocarbures liquides en 2025 et gazeux en 2035. Cette trajectoire permet de donner de la visibilité aux entreprises françaises lorsqu'elle planifie leurs investissements à l'étranger, et de leur donner le temps nécessaire à leur mutation vers les énergies renouvelables. **Et contrairement à la déclaration proposée pour la COP26, l'arrêt au financement de projets de recherche, d'exploitation et de production d'hydrocarbures inscrit dans la loi sera total, sans laisser ouverte la possibilité de soutenir des projets qui aurait des dispositifs d'abattement.**

o En outre, sur l'aval, les projets de centrale thermiques ne sont soutenus que s'ils améliorent l'intensité carbone du mix électrique du pays d'implantation du projet.

o Enfin, le dernier volet de cette stratégie export constitue en un dispositif de soutien aux projets durables, le bonus climatique. Depuis la création de ce dispositif, 14 projets ont été instruits ou sont en cours d'instruction, dans les secteurs de l'éolien, du solaire,

de l'accès à l'eau potable et du transport. Les activités participant à la transition écologique – électricité produite à partir de sources d'énergie renouvelables, infrastructures électriques, eau et assainissement – représentent 25 % du flux d'assurance-crédit octroyées pour les affaires civiles, tandis que le soutien aux hydrocarbures représente moins de 1 % du flux d'assurance-crédit octroyées durant l'année 2020.

o Cette stratégie de soutien export est cohérente avec le fait qu'en interne la France mise sur des énergies plus propres : 7Md d'euros seront investis d'ici 2030 pour le développement de l'hydrogène bas-carbone. Ce plan permettra en particulier l'accélération de la transition des entreprises aujourd'hui positionnées sur les énergies fossiles vers le secteur des énergies renouvelables.

- Ce positionnement précurseur a permis à la France de faire émerger une stratégie internationale de verdissement des financements export. Elle a été à l'origine en avril 2021 de la coalition Export Finance for Future (E3F) visant à créer un effet d'entraînement dans les négociations à l'OCDE, à même d'avoir un réel impact sur le climat tout en préservant un level playing field entre les participants.
- Lors du Climate Finance Day, le Ministre Bruno Le Maire a annoncé un avancement à 2022 de la clause de revue dans la loi de notre trajectoire d'arrêt du soutien export aux projets d'exploitation/production d'hydrocarbures liquides et gazeux. **Ce processus permettra de réétudier la trajectoire d'arrêt de soutien export pour les hydrocarbures, sur la base de consultations avec les filières concernées, les ONGs et toutes les autres parties prenantes.**

2) Des sources proches du dossier ont rapporté à Mediapart que cette signature de l'accord par l'AFD a été réalisée en réaction au fait que la DG Trésor (Bercy donc) a tout récemment demandé à l'AFD de revoir à la baisse ses critères quant au financement de projets gaziers à l'étranger, des critères auparavant très restrictifs. Est-ce que vous confirmez que la DG Trésor a demandé cette dégradation des critères relatifs au financement des projets gaziers à l'étranger?

• **Cette accusation est totalement fausse.** Au contraire, l'Agence a proposé à son Conseil d'administration un rehaussement de sa stratégie transition énergétique visant à restreindre les critères d'éligibilité des projets finançables dans le secteur, **que l'État (le MEFR et le MEAE) a approuvé via procédure écrite vendredi 5 novembre** (la procédure écrite expire ce week-end). Cette nouvelle doctrine, bien plus ambitieuse que la déclaration signée lors de la COP, fait de l'AFD le bailleur le plus restrictif avec la BEI dans le secteur de l'énergie (alors que l'activité de la BEI, surtout tournée vers l'Union européenne, est géographiquement

différente). L'AFD communiquera cette nouvelle doctrine dans les tout prochains jours : elle officialisera l'interdiction du financement de centrales à gaz y compris dans les pays les moins avancés et pays en crise, ainsi que l'interdiction de financement de l'extension ou rénovation de centrales à énergies fossiles.

• La DG Trésor a simplement demandé un report d'une dizaine de jours de la décision (du jeudi 21 octobre à début novembre) afin d'avoir davantage d'informations de la part de l'Agence sur l'impact de cette restriction sur les pays les moins avancés et les alternatives de financement à défaut de prêt AFD.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.